

Élections du 12 mars 2019

Conseil IUT de Cachan

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

DECIDE

Vu les articles L.712-1 et suivants L.719-1, L. 953-2 et D.719-1 à D.719-40 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud ;

Vu la décision portant organisation des élections;

Vu le procès-verbal de dépouillement des bureaux de vote;

Article 1^{er}: les résultats de l'élection partielle des représentants des personnels, collège A au Conseil de l'IUT de Cachan sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir :	3
Nombre total d'inscrits :	14
Nombre de votants	10
Nombre total de bulletins nuls :	1
Nombre total de suffrages valablement exprimés :	9
Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir)	9/3=3

DESIGNATION DES LISTES	Nombre total de voix	nombre de sièges attribués au quotient	reste	nombre de sièges attribués au plus fort reste	nombre de sièges attribués par liste
Liste UNION	9	3	0	3	3

Sont proclamées élues, les personnes suivantes :

DESIGNATION DES LISTES	
Liste UNION :	- Pierre-Yves JOUBERT - Xavier MININGER - Olivier BRUNEAU

Article 2 : les résultats de l'élection partielle **des représentants des personnels, collège B** au Conseil de l'IUT de Cachan sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir :	3
Nombre total d'inscrits :	30
Nombre de votants	13
Nombre total de bulletins nuls :	0
Nombre total de suffrages valablement exprimés :	13
Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir)	13/3=4.33

DESIGNATION DES LISTES	Nombre total de voix	nombre de sièges attribués au quotient	reste	nombre de sièges attribués au plus fort reste	nombre de sièges attribués par liste
Liste Jérôme SAINT-MARTIN	13	3		3	3

Sont proclamées élues, les personnes suivantes :

DESIGNATION DES LISTES	
Liste Jérôme SAINT-MARTIN	- Jérôme SAINT-MARTIN - Emile MARTINCIC - Antoine SEGUIN

Article 3 : les résultats de l'élection partielle **des représentants des personnels, collège C** au Conseil de l'IUT de Cachan sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir :	6
Nombre total d'inscrits :	51
Nombre de votants	32
Nombre total de bulletins nuls :	2
Nombre total de suffrages valablement exprimés :	30
Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir)	30/6=5

DESIGNATION DES LISTES	Nombre total de voix	nombre de sièges attribués au quotient	reste	nombre de sièges attribués au plus fort reste	nombre de sièges attribués par liste
Liste Catherine LOHO	30	6	/	/	6

Sont proclamées élues, les personnes suivantes :

DESIGNATION DES LISTES	
Liste Catherine LOHO	-Catherine LOHO -Nicolas LIEBEAUX -Claire LALLEMAND -Philippe MOREAU -Véronique TIBAYRENC -Yves GUINAND

Article 4 : les résultats de l'élection partielle des représentants des personnels, collège D au Conseil de l'IUT de Cachan sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir :	2
Nombre total d'inscrits :	2
Nombre de votants	2
Nombre total de bulletins nuls :	0
Nombre total de suffrages valablement exprimés :	2
Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir)	2/2=1

DESIGNATION DES LISTES	Nombre total de voix	nombre de sièges attribués au quotient	reste	nombre de sièges attribués au plus fort reste	nombre de sièges attribués par liste
LISTE BENOIT RAULIN	2	2	/	/	2

Sont proclamées élues, les personnes suivantes :

DESIGNATION DES LISTES	
BENOIT RAULIN	BENOIT RAULIN

Article 5 : les résultats de l'élection partielle des représentants des personnels, collège BIASS au Conseil de l'IUT de Cachan sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir :	5
Nombre total d'inscrits :	43
Nombre de votants	39
Nombre total de bulletins nuls :	1
Nombre total de suffrages valablement exprimés :	38
Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir)	38/5=7.6

DESIGNATION DES LISTES	Nombre total de voix	nombre de sièges attribués au quotient	reste	nombre de sièges attribués au plus fort reste	nombre de sièges attribués par liste
Liste indépendante	14	1	64	1	2
La CGT Paris-Sud	12	1	44	En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus. il s'agit de M. DIDIER de la liste CGT	2
La nouvelle liste	12	1	44		1

Sont proclamées élues, les personnes suivantes :

DESIGNATION DES LISTES	
Liste indépendante	Philippe LERANDY Aubéri ANDRE
La CGT Paris-Sud	Marie- Andrée MERRER André DIDIER
La nouvelle liste	Agnès LEBLAIS

Article 6 : La directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 7 : Les réclamations ou contestations relatives à la préparation, au déroulement des opérations de vote ainsi que sur la proclamation des résultats devront être déposées au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (Tribunal Administratif de Melun, 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n° 8630, 77008 Melun Cedex) celle-ci doit statuer dans un délai de 15 jours.

Fait à Orsay, le 14 MARS 2019


UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
Professeur Alain SARFATI
PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex